AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Qu'une: -

SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION ET LA PRÉSENTATION DU BUDGET 2027 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe tiendra une séance extraordinaire **le 8 décembre 2026 à 18h00** à l'Hôtel de Ville sise au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil **porteront exclusivement** sur le budget de l'année 2027 et sur le programme triennal d'immobilisations 2027-2027 et 2029.

DONNÉ À SAINTE-BARBE,
Ce 9 novembre 2026

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9 novembre 2026 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour de novembre 2026

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Bureau : 450 371-2504 • Télécopieur : 450 -371-2575 • Courriel : info@ste-barbe.com • Internet : www.ste-barbe.com